

**Conseil d'établissement**  
**29 mars 2023 À 19h**  
**PROCÈS-VERBAL**

<b>1.</b>	<p><b>Présences et quorum</b></p> <p>Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Poste</th> <th>Présents</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrice Boucher</td> <td>Président, parent</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Andrée Charbonneau</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Gauthier</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Justine Henry</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stéphanie Roy</td> <td>Représentant au comité de parents</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Élizabeth Laprise</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Bellerose</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marianne Bourassa</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Josée Lefebvre</td> <td>Représentante employée de soutien</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marie-Josée Picard</td> <td>Représentante du service de garde</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annie Lemieux</td> <td>Directrice</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Poste	Présents	Absents	Patrice Boucher	Président, parent		X	Andrée Charbonneau	Parent	X		Valérie Gauthier	Parent	X		Justine Henry	Parent	X		Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents		X	Élizabeth Laprise	Enseignante	X		Valérie Bellerose	Enseignante	X		Marianne Bourassa	Enseignante	X		Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X		Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X		Annie Lemieux	Directrice	X	
Nom	Poste	Présents	Absents																																														
Patrice Boucher	Président, parent		X																																														
Andrée Charbonneau	Parent	X																																															
Valérie Gauthier	Parent	X																																															
Justine Henry	Parent	X																																															
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents		X																																														
Élizabeth Laprise	Enseignante	X																																															
Valérie Bellerose	Enseignante	X																																															
Marianne Bourassa	Enseignante	X																																															
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X																																															
Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X																																															
Annie Lemieux	Directrice	X																																															
<b>2.</b>	<p><b>Questions du public</b></p> <p>Présentation du projet TROTTIBUS par Anaïs Michaud-Cloutier (maman de Samuel Michaud-Fisette). Un ou plusieurs trajets pourraient être organisés le matin pour des élèves qui voyageraient à pieds à l'école, accompagnés d'un adulte bénévole. Un maximum de 8 élèves par adulte formé pour la sécurité routière. C'est la société canadienne du cancer qui offre cette initiative pour promouvoir la santé des jeunes par le transport actif. Annie Lemieux se renseignera sur ce projet qui serait une première dans le centre de services scolaire mais qui existe ailleurs dans la province.</p>																																																
<b>3.</b>	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;</p>																																																

<p><b>154-CE</b> <b>29/03/23-01</b></p>	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Justine Henry, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.</p>
<p><b>4.</b></p> <p><b>154-CE</b> <b>29/03/23-02</b></p>	<p><b>Adoption du procès-verbal du 1 février 2023</b></p> <p>Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2023 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Gauthier, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>5.</b></p>	<p><b>Suivi au procès-verbal</b></p> <p>Nous observons une diminution des incidents impliquant de la violence depuis les formations offertes aux intervenants ainsi qu'après avoir mis en place des mesures préventives et d'intervention suite à un geste de violence.</p>
<p><b>6.</b></p>	<p><b>Rapport de la direction</b></p> <p>a. Peinture des locaux</p> <p>Les travaux débiteront bientôt sur les heures de classe en utilisant le local d'anglais comme « classe temporaire ».</p>

**b. Magazine Étincelle et Réussite**

Karine Poudrette, du service de garde, et Alix Ménard, en 6<sup>e</sup> année ont été choisies cette année comme membre du personnel et élève pour qui nous voulons souligner l'excellence.

**c. Parascolaire**

Une activité de flag football va débiter bientôt. M. Bodi a beaucoup aimé son implication comme entraîneur au parascolaire et voudrait refaire l'expérience.

**d. Francisation**

Il n'y aura pas de classe de francisation l'an prochain par manque de places disponibles. Les élèves seront dirigés à l'école Cardinal-Roy où des services de francisation sont déjà présents.

**e. Portes ouvertes au préscolaire**

La journée porte ouverte du préscolaire aura lieu vendredi le 28 avril en avant-midi. Il y aura un parcours avec des vélos d'équilibre et peut-être un autobus dans la cour. Les parents recevront un courriel d'invitation sous peu.

**8.**

**Sujets de discussion**

**a. Code de vie**

Lecture du code de vie par Annie Lemieux. Pas de changements majeurs, seulement une mise à jour en classant les règlements par thèmes pour simplifier la lecture.

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration du code de vie et des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andrée Charbonneau, d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

**154-CE**  
**29/03/23-03**

### **b. Inscriptions 23-24**

Une version mise à jour de l'organisation scolaire pour l'an prochain est présentée mais nous n'avons pas encore la version officielle du Centre de services avec le nombre de classes par niveau. Nous savons que nous aurons probablement 2 groupes de 4 ans et 2 groupes de 5 ans. Il y aura donc des relocalisations pour certains élèves et des transferts administratifs pour d'autres élèves.

### **c. Projet éducatif**

Annie Lemieux nous présente la première étape du projet éducatif pour 2023-2027 qui concerne la mission, la vision et les valeurs de l'école. Nous attendons le PEVR du Centre de services pour continuer les prochaines étapes.

### **d. Mesures contraignantes**

Le MEQ exige que chaque école se dote d'un protocole pour l'utilisation de mesures contraignantes. Une mesure contraignante est lorsqu'un adulte utilise la force physique pour protéger un élève. Annie Lemieux nous fait la lecture du document qui a été préparé en collaboration avec Roxanne Coté (agente de réadaptation en psychoéducation) et Véronique Plante-Huard (technicienne en éducation spécialisée).

Petite correction à y apporter : paginer le document.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école »;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence:

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux

<p><b>154-CE</b> <b>29/03/23-</b> <b>04</b></p>	<p>éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.</li> </ul> <p>CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise et d'urgence;</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mariane Bourassa, d'approuver le protocole école sur les mesures contraignantes tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>e. Organisation des services complémentaires</b></p> <p>Pour l'année 2023-2024, Annie Lemieux a fait une demande pour augmenter notre offre de service en psychoéducation ainsi qu'en orthopédagogie dans notre école. Les besoins sont de plus en plus présents chez les élèves.</p> <p><b>f. Service de garde</b></p> <p>Après l'annonce aux parents concernant nos besoins de personnel au service de garde, une maman a répondu à l'appel. Pour l'instant, nous avons tout notre personnel, mais cela demeure fragile.</p>
<p><b>9.</b></p> <p><b>154-CE</b> <b>29/03/23-05</b></p>	<p><b>Affaires diverses</b></p> <p>Mme Mariane prévoit une nouvelle sortie avec ses élèves chez Waste Robotics, dans le parc industriel le 27 avril prochain. Il s'agit d'une sortie pour démontrer aux élèves l'utilité de la robotique dans le triage des produits recyclés.</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, communément appelées sorties éducatives ;</p> <p>CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification annuelle des activités et sorties ;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif de notre école ;</p>

	<p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Justine Henry, d'approuver la sortie éducative telle que présentée.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<b>10.</b>	<p><b>Levée de la réunion</b></p> <p>La réunion est levée à 20h35.</p>

---

Vice-Président du conseil d'établissement 22-23

---

Josée Lefebvre, secrétaire